

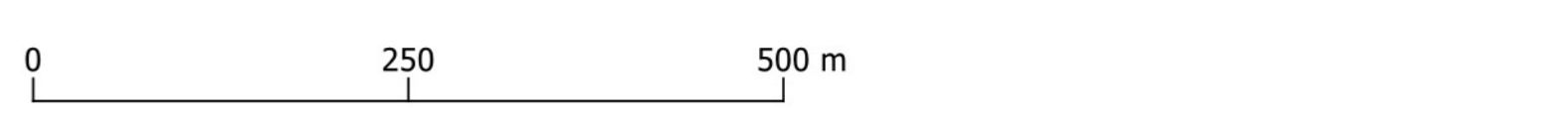
- ### Prescriptions graphiques
- Arbre remarquable à protéger (art. L.151-19)
  - Bâtiments remarquables (art. L.151-19)
  - ▲ Cônes de visibilité (art. L.151-19)
  - ▲ Cônes de visibilité - inconstructible (art. L.151-19)
  - Petits patrimoines protégés (art. L.151-19)
  - ★ Changements de destination vers l'habitation (art. L.151-11)
  - ★ Interdictions de changement de destination pour les hébergements hôteliers et touristiques et les établissements de restauration
  - Lignes commerciales (art. L.151-16)
  - Haies et talus protégés (art. L.151-23)
  - Mur d'intérêt patrimonial protégé (art. L.151-19)
  - Alignement ligne de référence
  - Alignements d'arbres à protéger (art. L.151-23)
  - Cheminement doux à créer ou à conserver (art. L.151-38)
  - Linière préservation de l'habitat
  - Marges de recul aux voies classées à grande circulation
  - Limites de zones humides
  - Espaces proches du rivage (art. L.121-13)
  - Lignes de référence dugabarit
  - Espaces Boisés Classes à protéger (art. L.113-1)
  - Espaces Boisés Classes à créer (art. L.113-1)
  - Patrimoine paysager (art. L.151-19)
  - Bandes paysagères (art. L.151-19)
  - Emplacement réservé (art. L.151-41)
  - Orientation d'Aménagement et de Programmation (art. L.151-7)
  - Périmètres de centrale commerciale (art. L.151-19)
  - Zones Non Aedificandi (art. R.151-31)
  - Périmètre de gel (art. L.151-41)
  - Servitude de milieu sociale (art. L.151-41)
  - Zone de présomption de prescription archéologique
  - Zones humides protégées (art. L.121-123)
  - Submersion marine - Zone de dissipation de l'énergie à l'entrée du système de protection
  - Submersion marine - alés fort
  - Submersion marine - alés moyen
  - Submersion marine - alés futur

- ### Zonage
- Zones Naturelles
  - Zones Agricoles
  - Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limité
  - Zones Urbaines et A Urbaniser
  - Zones d'Activités
  - Zone A Urbaniser à long terme

- ### Éléments de description des différentes zones
- UA : Zone urbaine centrale  
 UAp : Zone urbaine centrale à valeur patrimoniale  
 UB : Zone urbaine de faubourg  
 UBd1, UBd2, UBd3 : Zones urbaines de Dinan  
 UBSc : Zone urbaine de Dinan liée à la présence de collèges  
 UCa, UCb : Zone urbaine pavillonnaire  
 UCSc : Zone urbaine de Saint-Cast le Galdos en front de mer  
 UCd : Zone urbaine pavillonnaire de Sablès-d'Or les pins  
 Uy1, Uy2, Uy3 : Zone urbaine à vocation d'activité  
 Uyc : Zone urbaine à vocation commerciale  
 Ue : Zone urbaine à vocation d'équipement  
 Ur : Zone urbaine à vocation touristique  
 Uz : Zone urbaine conçue par un procureur de ZAC  
 Upo : Zone urbaine conçue par un procureur d'une OAP valant règlement
- N : Zone naturelle générale  
 NF : Zone naturelle liée aux exploitations sylvoles  
 Npc : Zone naturelle liée à la protection des captages d'eau potable  
 Nc : Zone naturelle liée à l'exploitation de carrières  
 Ne : Zone naturelle liée à la présence d'équipements  
 Ng : Zone naturelle liée à la présence d'un golf  
 Ngr : Zone naturelle liée à une aire d'accueil des gens du voyage  
 Nt : Zone naturelle liée à une activité touristique  
 Nio : Zone naturelle liée à des espaces de loisirs  
 Nj : Zone naturelle liée à des espaces de nature en ville à préserver  
 Nss : Zone naturelle liée à l'implantation de dispositifs visant à produire de l'énergie solaire
- A : Zone agricole générale  
 Aa : Zone agricole inconstructible  
 Ay : Zone agricole liée aux activités isolées  
 Ace : Zone agricole liée à une activité de centre-équestre
- 1AUh1, 1AUh2, 1AUhp : Zone à urbaniser à vocation habitat d'activité  
 1AUy1, 1AUy2, 1AUy3, 1AUy4 : Zone à urbaniser à vocation d'activité  
 1AUyc : Zone à urbaniser à vocation commerciale  
 1AUe : Zone à urbaniser à vocation d'équipement  
 1AUr : Zone à urbaniser à vocation touristique  
 2AUh : Zone à urbaniser à long terme à vocation habitat  
 2AUy : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'équipement  
 2AUe : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'équipement  
 2AUr : Zone à urbaniser à long terme à vocation touristique
- Zonages spécifiques liés aux communes littorales  
 Ni : Zone naturelle  
 Nis : Zone naturelle liée au zonage en mer  
 Nf : Zone naturelle liée aux espaces remarquables  
 Nfp : Zone naturelle liée à une vocation portuaire  
 Nca : Zone naturelle liée à la présence de cales d'accès à l'eau  
 Ncl : Zone naturelle liée à la présence d'équipements  
 Nct : Zone naturelle liée à une activité touristique  
 Ncd : Zone naturelle liée à l'exploitation de carrières  
 Ngl : Zone naturelle liée à la présence d'un golf  
 Ngrs : Zone naturelle liée à la création d'un hameau nouveau intégré à l'environnement  
 Ai : Zone agricole  
 Aai : Zone agricole liée aux activités conflictuelles  
 Ayl : Zone agricole liée aux activités isolées  
 Acef : Zone agricole liée à une activité de centre-équestre
- Indices de zonage spécifiques :  
 (B) : Zone concernée par un PPRI  
 (P) : Zone concernée par un périmètre de protection de captage d'eau potable

### Liste des emplacements réservés

N°	Vocation	Commune	Destinataire	Superficie (m²)
152	Équipement	Plancoët	Commune	2032
153	Voie	Plancoët	Commune	1022
154	Voie	Plancoët	Commune	522
155	Voie	Plancoët	Commune	683
156	Voie	Plancoët	Commune	393



## DINAN

AGGLOMÉRATION

PLAN  
LOCAL  
URBANISME  
INTERCOMMUNAL

Règlement graphique

### Plancoët Sud

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Anné

2018/2019

Approbation

27/03/2020

Échelle 1:5000ème